



L'impact de COVID-19 sur la protection des droits des victimes de traite et d'exploitation

La crise actuelle du Coronavirus (COVID-19) touche la totalité de nos pays et de nos sociétés. Pour empêcher la diffusion du virus et atténuer les risques sanitaires pour la population, la plupart des états européens ont pris des mesures restrictives. Bien que cette crise touche tout le monde, elle a un impact particulièrement négatif sur les communautés marginalisées, tels que les milliers de migrants qui travaillent en Europe, souvent exploités, mal payés, et qui soutiennent l'économie des pays européens en comblant leur déficit de main-d'œuvre. C'est surtout maintenant, en temps de crise, que les inégalités et la discrimination augmentent non seulement les risques d'abus et d'exploitation pour les personnes les plus vulnérables mais les exposent davantage au risque d'être infectés, et d'être ainsi potentiellement accusés de mettre en péril la santé publique.

Beaucoup d'entre eux sont des femmes, hommes et enfants en situation irrégulière et précaire. Ils sont souvent confrontés à des abus et à l'exploitation en essayant de survivre dans la rue, au domicile de personnes privées, dans les bars, dans les restaurants, dans les ateliers clandestins, dans les champs ruraux ou ailleurs en marge de nos sociétés. Si femmes et hommes peuvent être victimes de graves formes d'exploitation par le travail, ce sont surtout les femmes qui occupent des emplois dans le secteur informel, ce qui ne leur permet pas d'être couvertes par la législation du travail et d'avoir une protection sociale.

La Strada International attire l'attention sur la situation difficile des victimes de traite des êtres humains et des personnes vulnérables susceptibles de souffrir de traite, d'exploitation et d'abus. Elle appelle à ce que des mesures ciblées soient prises pour assurer à ces personnes une protection et un soutien et pour prévenir toute discrimination et inégalité de traitement.

Manque de sécurité et d'accès aux soins de santé

De nombreux travailleurs migrants nous disent qu'ils doivent poursuivre leur travail, sans mesures préventives suffisantes prises par leurs employeurs. Certains sont contraints de continuer à travailler malgré leur maladie. Les mesures de sécurité ne sont pas appliquées de manière égale à tous les travailleurs. Les contrôles sont moins nombreux car les enquêtes menées par l'inspection du travail où les forces de l'ordre ont été réduites. Les personnes exploitées ou en situation de traite peuvent donc ne pas être identifiées comme des victimes et par conséquent ne recevront pas l'aide, la protection et la sécurité dont elles requièrent.

Les personnes en situation irrégulière sont plus exposées à l'infection en raison de leurs conditions de travail et d'hébergement, de leur dépendance à l'égard du soutien extérieur dans le cas où ils ne pourraient pas travailler, et de leur difficulté à accéder aux soins. Dans de nombreux pays, ils n'ont droit aux soins de santé qu'en cas d'urgence. En raison de la crise, les rendez-vous médicaux sont annulés et les services de santé communautaires ont cessé ou ont réduit leurs activités. En outre, sont actuellement limités le soutien psychosocial et la prise en charge des traumatismes proposés à ceux qui ont été soumis à des formes graves d'exploitation, à des violences ou à du harcèlement. Cependant, certains gouvernements prennent des mesures pour supprimer les obstacles empêchant les personnes en situation irrégulière d'accéder aux services de santé nécessaires.

Absence d'informations suffisantes et de soutien juridique

Du fait de cette crise et des mesures strictes prises par les gouvernements pour y faire face, de nombreux travailleurs migrants ne bénéficient pas du soutien et des informations nécessaires pour protéger leur santé. Des services d'assistance et de consultation fournis par nos membres - ainsi que d'autres ONG - se poursuivent, mais ils ne sont assurés qu'en ligne ou par téléphone. Nous recevons de nombreux appels de travailleurs qui n'ont pas les informations adéquates de la part de leurs employeurs. Ils n'ont aucune information sur leurs droits ou sur les mesures d'indemnisation.

Il existe un manque général d'aide juridique gratuite. Bien que de nombreuses ONG fournissent une assistance juridique, cette assistance dépend d'un soutien financier suffisant, difficile à obtenir dans ce temps de crise. De plus,

beaucoup de ces organisations ont dû réduire considérablement leurs services ce qui rend plus difficile leur accès pour ceux qui sont dans le besoin.

Pour ceux qui sont déjà engagés dans des procédures judiciaires, ces procédures judiciaires tant attendues pour obtenir justice ont été mises en attente, ce qui a parfois entraîné une détention ou un emprisonnement prolongé.

Des besoins d'hébergements en hausse, un soutien gouvernemental plus important nécessaire

Les hébergements pour les victimes de traite sont principalement gérés par des ONG qui rencontrent de grandes difficultés pour continuer à offrir leurs services et soutenir encore plus ceux qui sont dans le besoin en temps de crise. Souvent, ces services ne font pas partie de l'aide nationale et sont exclus des programmes de soutien et des mesures sanitaires du gouvernement. La capacité des hébergements est limitée, certains n'ont plus de places, d'autres doivent réduire leur nombre de places pour respecter les mesures de sécurité (par manque de moyens permettant de séparer les personnes hébergées). Certains hébergements ont signalé des cas d'infection par le coronavirus et ont dû fermer, pour ne pas faire courir un risque plus élevé aux autres personnes qui y séjournent.

Dans certains pays, les ONG ont dû fermer des bureaux, des abris, des accueils de jour ou des services de proximité pour les réfugiés. De nombreux migrants séjournent actuellement dans des camps de réfugiés surpeuplés, comme à Moria en Grèce, camp conçu pour 3 000 personnes mais qui en abrite 20 000, dans le besoin et dans des conditions qui se détériorent du fait de l'impossibilité de respecter les mesures de sécurité et de distance. Certains gouvernements prennent des mesures spécifiques, en utilisant par exemple des salles de sport, des hôtels, des auberges de jeunesse, pour accroître la disponibilité des places d'hébergement. Toutefois, plus de soutien est nécessaire pour garantir des places d'hébergement suffisantes ainsi qu'une aide financière pour aider les personnes les plus vulnérables à satisfaire leurs besoins le temps de la période de confinement.

Absence de revenu décent et de sécurité sociale

L'OIT estime que 25 millions d'emplois pourraient être perdus dans le monde entier à cause du COVID-19¹. La note de l'OIT avertit que la crise affectera de manière disproportionnée certains groupes, notamment les personnes qui ne disposent pas d'une protection du fait de leur travail. Nous constatons que les personnes en situation de marginalisation, en particulier celles qui sont en situation irrégulière ou en situation de travail informel et précaire, notamment les travailleurs domestiques, les personnes qui s'occupent du ménage, les personnes au pair, les soignants, les personnes travaillant dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, dans la distribution, la logistique, l'industrie alimentaire sont parmi les plus vulnérables. Les travailleurs sont confrontés à des réductions de leurs heures de travail, perdent leur emploi et n'ont pas accès aux régimes de protection sociale. Les travailleurs du sexe sont devenus encore plus vulnérables qu'auparavant. Bien que leur travail ait été régularisé dans certains pays dans les clubs, maisons closes ou autres lieux, cela est maintenant interdit dans plusieurs pays, y compris en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas ou en Suisse, ce qui génère une plus grande vulnérabilité face à l'exploitation.

Les personnes occupant des emplois informels et précaires sont exclues des importants programmes de soutien actuellement proposés aux indépendants dans certains pays. Beaucoup ne sont pas assurés par manque de revenus et se retrouvent à lutter pour leur survie. Ils sont généralement exclus de l'aide gouvernementale (financière), des soins de santé et de la sécurité sociale. Ils manquent de fonds pour couvrir leurs besoins primaires et ceux de leur famille et des autres personnes qui dépendent d'eux. En raison des restrictions de voyage, ils ne peuvent pas revenir ou aller ailleurs, ce qui augmente les probabilités qu'ils acceptent des conditions de travail indécentes. Les travailleurs domestiques, les auxiliaires de vie et les jeunes filles au pair vivent souvent dans les domiciles de leurs employeurs et lorsqu'ils perdent leur emploi, ils perdent également leur logement. En outre, les travailleurs du sexe vivant souvent sur leur lieu de travail (bordel, maison close) ont également perdu leur logement du fait des mesures restrictives. Beaucoup d'entre eux n'ont aucun revenu pour le moment, et ne peuvent donc pas se permettre de trouver d'autres logements. Dans l'impossibilité de rester chez des parents ou de trouver un autre logement, ils peuvent contracter des dettes, ce qui peut les rendre encore plus vulnérables à l'exploitation.

Risque de retour dangereux et indigne

Du fait des mesures de confinement, le traitement des demandes d'asile ainsi que l'adoption de mesures répressives ont été mis en arrêt dans la plupart des pays. Lorsque des décisions d'asile et de transfert « Dublin » sont tout de même prises, on ne sait pas encore si les personnes ayant reçu une décision négative seront transférées dans des centres d'urgence, des centres de détention ou des « centres réguliers ». Dans certains pays, il n'est pas rare que les départs soient annoncés le jour-même, même si le pays de renvoi est sévèrement touché par l'épidémie et que par conséquent, des risques sanitaires pèsent sur la personne « dublinée ». Si la détention est imposée, le délai de détention est généralement renouvelé ou prolongé, dans le but plus ou moins explicite de dissuader l'immigration irrégulière et

¹ Communiqué de presse de l'OIT du 18 mars 2020

augmenter les retours - malgré le fait que le retour ne soit pas possible actuellement. Dans toute l'Europe, plus de 100 000 personnes sont détenues uniquement en raison de leur statut migratoire. Cela inclut les enfants, les familles, les hommes et les femmes célibataires, et les personnes se trouvant dans des situations de vulnérabilité préexistant (ceux qui souffrent notamment d'une maladie mentale, d'un handicap ou de traumatismes psychologiques).

Pour mettre fin à l'impact négatif de COVID-19 sur la protection des droits des personnes victimes de traite et d'exploitation, nous appelons l'UE et les gouvernements nationaux à suivre une approche fondée sur les droits de l'homme pour contenir la pandémie et à :

- Construire plus de solidarité européenne et renforcer une approche coopérative entre les États membres de l'UE avec l'objectif d'aider les personnes dans le besoin.
- Reconnaître la contribution des travailleurs migrants qui sont des soutiens aux économies européennes et qui comblent les besoins de main-d'œuvre.
- Fournir des biens et services essentiels aux groupes les plus vulnérables, y compris aux personnes en situation irrégulière ou travaillant de manière irrégulière, et veiller à ce que les données à caractère personnel recueillies pour l'accès aux services ne soient pas partagées ou utilisées dans le but d'appliquer des mesures d'immigration répressives.
- Définir des mesures de soutien financier pour tous ceux qui n'ont pas accès aux programmes de sécurité sociale.
- Garantir le droit à la santé pour tous, en assurant l'accès des soins de santé préventifs et curatifs pour tous, y compris les réfugiés, les migrants, et les personnes déplacées, quel que soit leur lieu de résidence.
- Prendre des mesures spécifiques pour remédier aux conditions de vie particulièrement déplorable dans les centres d'accueil, les centres de détention, les campements informels, etc., y compris des mesures visant à réduire la surpopulation et à améliorer l'assainissement et l'accès aux soins de santé.
- Fournir des informations sur la crise du COVID-19, sur la situation sanitaire, sur les mesures préventives et les mesures d'assistance du gouvernement, sur les règles et les comportements à adopter, sur l'immigration et l'asile, ainsi que sur les droits des travailleurs dans de nombreuses langues.
- Permettre aux ONG de continuer à fournir une aide juridique, une assistance et des services de soutien d'urgence pour les groupes vulnérables par l'apport d'un soutien financier.
- Veiller à ce que les personnes travaillant en situation irrégulière ou déjà engagées dans des procédures légales pendant cette période ne soient pas soumises à une détention ou à un emprisonnement prolongé, et qu'ils aient accès à une aide juridique gratuite.
- Continuer à effectuer des inspections des conditions de travail dans les secteurs à haut risque d'exploitation dans lesquels les conditions de travail sont dangereuses au vu de la crise, en veillant à ce que tous les travailleurs aient accès à l'information et aux mesures de protection et ne courent aucun risque concernant l'application des lois sur l'immigration.
- Assurer un abri sûr à ceux qui sont laissés sans soutien social et sans logement.
- Offrir une résidence temporaire à ceux qui ne peuvent actuellement pas rentrer chez eux et cesser de prendre des décisions de retour forcé et de détention (y compris les transferts de Dublin) de travailleurs en situation irrégulière.
- Veillez à ce que personne ne soit mis en danger dans le cadre de la procédure des retours Dublin.
- Introduire des mesures de régularisation pour réduire la vulnérabilité, l'exploitation et l'exclusion sociale des migrants en situation irrégulière dans l'emploi.

La Strada International est un réseau européen d'ONG qui lutte contre la traite des êtres humains via une approche fondée sur les droits de l'homme, comprenant 25 membres dans 21 pays européens. L'objectif premier de ce réseau est d'autonomiser les victimes de traite et les groupes vulnérables, d'améliorer leur place en promouvant leurs droits universels, y compris le droit de choisir d'émigrer et de travailler à l'étranger et d'être protégés contre les la violence et les abus. La Strada International est membre des réseaux d'ONG : GAATW, PICUM et ICRSE.